



Mairie d'OLLOIX

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Contexte économique, social, budgétaire

La commune d'Olloix est une commune rurale dont la population est en légère augmentation depuis quelques années ; elle compte environ 320 habitants.

La proximité des villes de Clermont-Ferrand et Issoire en font un village attractif pour des personnes qui recherchent le calme tout étant proche des pôles d'activité. La plupart des « Olloisiens » travaillent dans une des 2 métropoles ou en périphérie.

Toutefois ses ressources sont très limitées. L'auberge intercommunale « La Maison de la Monne » accueille quelques touristes venus se mettre « au vert » il existe également des chambres d'hôtes et des gîtes meublés privés, l'ensemble de ces hébergements propose une offre touristique convenable.

La crise économique et l'inflation représentent une difficulté supplémentaire pour les habitants et les entreprises de la commune.

II. Priorités du budget

En 2022 la priorité du budget a été la poursuite des travaux de rénovation et la sécurisation de l'église communale d'Olloix, ainsi que de grosses réparations de voirie communale.

III. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget principal

1. Charges de fonctionnement : **226 480, 34 € €**

Les dépenses de fonctionnement ont peu évoluées depuis l'année passée.

Le contrat de l'agent en CUI / PEC pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux a été renouvelé 10 février 2022 pour 9 mois, il a pris fin le 09/11/2022.

La municipalité a décidé de remplacer l'agent technique parti en 2021, le poste a été pourvu le 10/11/2022 par l'agent en contrat aidé qui a été nommé stagiaire.

2. Ressources de fonctionnement : **241 487,52 €**

Les recettes de fonctionnement n'augmentent pas ; la principale source de revenus provient de dotations de l'Etat, des impôts locaux, de la location des immeubles et des redevances de l'aire de camping, celle a été particulièrement bien fréquentée cette année et représente une source de revenu non négligeable pour la collectivité.

3. Charges d'investissement: **107 527,99 €**

– Déficit reporté :	29 103,27 €
– Remplacement des radiateurs électriques à la mairie :	872 €
– Travaux de rénovation et de sécurisation de l'église d'Olloix :	26 545,51€
– Tavaux d'extension BTS à « Grandchamp » :	1 239,50 €
– solde sur l'achat d'une remorque : (devis de 8 850 € TTC)	6 504,000 €
– capital des emprunts :	10 449,27 €
– caution remboursées aux locataires partis	1 520,00 €
– Grosses réparations de voirie communale :	31 119,84 €
– Installations de 4 miroirs de carrefour pour la sécurité routière	514,80 €

4. Recettes d'investissement : 124 037,94 €

• Excédent reporté :	26 808,92 €
• Caution reçues des nouveaux locataires	1 541,00 €
• des taxes d'aménagement sur les constructions nouvelles :	9 034,58 €
• le remboursement de la TVA des travaux effectués en 2020 :	821,52 €
• Amortissement :	11 370,00 €
• Subvention travaux église :	31 909,00 €
• Subvention travaux de voirie :	15 123,00 €
• Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	26 469,27 €

5. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget annexe de l'Assainissement

La commune d'Olloix ne possède plus la compétence « Eau » depuis le 1^{er} janvier 2018, désormais détenue par la communauté de communes « Mond'Arverne Communauté », qui la délègue à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2021.

Par jugement du 18 septembre 2020, le Tribunal judiciaire a débouté la commune d'OLLOIX de l'ensemble de ses demandes dans l'affaire qui l'oppose à la commune de St Nectaire. La commune d'Olloix a décidé de faire appel de cette décision. L'Appel a confirmé le premier jugement, la Commune d'Olloix s'est pourvue en cassation.

1. Les charges de fonctionnement 53 622,67 €

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'Assainissement consistent principalement en l'entretien des réseaux, le versement des taxes réglées à l'Agence de l'Eau ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts.

2. Les recettes de fonctionnement :

Elles proviennent principalement des redevances payées par les abonnés et des taxes de raccordement aux réseaux dont s'acquittent les nouveaux abonnés. Le conseil municipal a instauré en 2021 la PFAC (5000 €/branchement) pour permettre de faire face aux dépenses. Ce budget annexe n'est équilibré que par le versement d'une subvention du budget principal de 5000 €.

Les dépenses d'investissement consistent pour l'instant au paiement de travaux de raccordement des particuliers, il n'y a pas de recettes d'investissement.

I. Montant du budget consolidé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
COMMUNE					
Dépenses	262 175,92	226 480,34	152 957,27	107 527,99	2 000,00
Recettes	262 175,92	241 487,52	152 957,27	124 027,94	15 693,00
ASSAINISSEMENT					
Dépenses	64 762,02	53 622,67	65 991,99	44 659,19	0,00
Recettes	64 762,02	59 651,54	65 991,99	47 911,00	0,00
TOTAL GENERAL					
Dépenses					2 000,00
Recettes					15 693,00
TOTAL DEPENSES Commune	Crédits Ouverts : 415 133,19 €		Dépenses réalisées : 334 008,33		
TOTAL RECETTES Commune	Crédits Ouverts : 415 133,19 €		Recettes réalisées : 365 515,46		
TOTAL DEPENSES Assainissement	Crédits Ouverts : 130 754,01 €		Dépenses réalisées : 98 281,86 €		
TOTAL RECETTES Assainissement	Crédits Ouverts : 130 754,01 €		Recettes réalisées : 107 562,54 €		
Crédits ouverts : 545 887 ,20 €	Dépenses réalisées : 432 290,19 €		Recettes réalisées : 473 078,00 €		

II. dits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Sans objet

III. Niveau de l'épargne brute (chiffres non communiqués par le Trésorier):

Budgets	Capacité d'autofinancement = CAF brute €	Niveau de l'épargne nette = CAF nette €
COMMUNE	41 816,10	31 366,83
ASSAINISSEMENT	-19,75	- 9 133,32

IV. Niveau d'endettement de la collectivité :

Capital restant dû au 31/12/2022 en € :

Commune :	103 643
Assainissement :	85 336

V. Niveau des taux d'imposition :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	132,30 %

VI. Effectif salarial et charges de personnel

L'effectif de de quatre agents titulaire au 31 décembre 2022.

1. 1 catégorie A :
 - ✓ 1 secrétaire de mairie au grade d'attaché, en charge de la comptabilité, budget, marchés, dossiers de subventions et du personnel (paie +carrière des agents).
2. 3 catégories C :
 - ✓ 1 adjoint administratif en charge de l'accueil, urbanisme, état civil, élection,...
 - ✓ 1 agent technique à l'entretien des locaux de la Mairie, au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.
 - ✓ Depuis le 09/11/2022, le poste vacant d'adjoint technique a été pourvu par l'agent en contrat aidé
3. 1 contractuel :
 - ✓ 1 contrat aidé CUI, CAE pour 21h/hebdomadaire en tant qu'agent technique polyvalent (contrat du 09/02/2022 au 09/11/2022).
Le salaire du contrat aidé PEC du 01/01/2022 au 09/11/2022 est remboursé en partie par l'Etat : 8 511,72 € (prise en charge de 65%). Cet agent a été nommé stagiaire à temps complet le 10/11/2022 (35 heures/hebdo).

Les charges de personnel s'élèvent à 68 054,41 €, (salaires + charges) soit près de 60 000 € compte tenu de l'aide de l'Etat pour le contrat aidé, ce qui représente environ un peu plus de 30 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.